

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 05 AOUT 2021**

Les membres du Conseil d'administration de la crèche municipale de CARGESE, régulièrement convoqués le trente juillet deux mille vingt-et-un, sont réunis, l'an deux mille vingt-et-un, le cinq août, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Vannina NEGRONI**.

Membres : 4

N°2021/06

MEMBRES PRÉSENTS	
NEGRONI Vannina	POGGI Dominique
MEMBRES ABSENTS	
FRIMIGACCI Lucie	LECA Ornella
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
.	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
POGGI Dominique	

OBJET : Création d'un emploi afin de faire face à l'absence d'une agente de la crèche.

M. POGGI Dominique a été nommé secrétaire de séance.

Vu l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2020/07 du 10 décembre 2020 du Conseil d'administration de la crèche communale ;

Madame la Présidente du Conseil d'administration expose aux membres présents qu'il convient de créer un emploi afin de remplacer une agente de la crèche qui sera absente entre le 16 et le 19 août 2021 inclus.

Madame la Présidente poursuit en indiquant que l'emploi créé relèvera du grade d'infirmier territorial en soins généraux de classe supérieure, et que l'agent qui sera recruté travaillera à temps complet.

L'agent recruté sera tenu de diriger l'établissement, de surveiller les enfants qui lui seront confiés, de leur proposer des activités adaptées à leur âge, mais aussi de fournir une aide aux repas ainsi qu'aux soins de nursing.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de créer un emploi correspondant au grade d'infirmier territorial en soins généraux de classe supérieure au sein de la crèche municipale, afin de permettre le remplacement d'une agente qui sera absente entre le 16 et le 19 août 2021 inclus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 2 .

La Présidente du Conseil d'administration,
Vannina NEGRONI

